



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance 18 décembre 2019

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
71	71
Présent	Votant
48	58

#### Date de convocation

**12 décembre 2019**

#### Eau assainissement – Fixation des tarifs de la redevance eau potable

#### N° de la délibération 2019-453

Secrétaire de séance :  
Laëtitia BOURJAT

Le 18 décembre 2019 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon sur Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents** : MM. Pascal AMBLARD, Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Mmes Véronique BLAISE, Chantal BOUVET, M. Michel BRUNET, Mme Liliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Hervé CHABOUD, Jean-Paul CHAUVIN, Mme Martine CHENE, MM. Pascal CLAUDEL, Jean-Paul CLOZEL, Mmes Delphine COMTE, Florence CROZE, M. Michel DARNAUD, Mme Sandrine DE VETTOR, M. Jacques DUNOGIER, Mmes Bernadette DURAND, Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Christiane FERLAY, Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Michel GAY, Mme Brigitte GIACOMINO, MM. Patrick GOUDARD, Michel GOUNON, Emmanuel GUIRON, Mmes Claudine JOUFFRON, Christine JOUVIN, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Jacques LUYTON, Alain MESBAH, Jean-Pierre OLLIER, Max OSTERNAUD, Fernand PELLAT, Jacques PRADELLE, Alphonse SANCHEZ, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Michaël VERDIER, Roger VOSSIER.

**Excusés** : Mme Catherine ANDRE (Pouvoir à M. Patrick GOUDARD), M. Alain BACCARO (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Laurent BARRUYER, M. Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Aimé CHALEON, M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Bernadette DURAND), M. Michel CLUZEL (représenté par son suppléant M. Jacques DUNOGIER), M. Thierry DARD, M. Jean-Marie DAVID (Pouvoir à Mme Liliane BURGUNDER), M. Serge DEBRIE, Mme Françoise DUCROS, M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Jacques FRANCOIS (représenté par son suppléant M. Alain MESBAH), M. Dominique GENIN, Mme Marie-Pierre MANLHIOT (pouvoir à M. Fernand PELLAT), M. Franck MENEROUX (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Jean-Louis MORIN, M. Paul MORO, M. Jacques POCHON, M. Jean-Marc REGAL, Mme Delphine ROGER-DALBERT (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Daniel ROUX (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Jérôme SERAYET (représenté par sa suppléante Mme Claudine JOUFFRON), Mme Emmanuela TORRE, M. Jean-Paul VALLES (pouvoir à M. Jean-Paul CLOZEL).

Les dispositions de Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et de la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes entraînent le transfert obligatoire, au 1er janvier 2020, des compétences Eau et Assainissement à ARCHE Agglo

ARCHE Agglo va exercer au 1er janvier 2020 la compétence eau potable sur le périmètre des communes de Pailharès, Mauves, Tournon sur Rhône et Tain l'Hermitage.

Sur le reste de son périmètre, ARCHE Agglo adhèrera aux syndicats suivants pour la compétence eau potable

- SIE de la Veaine
- SIE Cance Doux
- SIE de l'Herbasse
- SIE Valloire Galaure
- Syndicat Crussol-Pays de Vernoux

Il convient de fixer les tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de la redevance eau potable (part collectivité) conformément aux tarifs pratiqués actuellement par les communes. .../...

Vu la Loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 ;  
 Vu la Loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;  
 Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les L2224-1 et suivants relatifs aux services publics industriels et commerciaux

Considérant les tarifs de la redevance eau potable (part collectivités) ;  
 Considérant l'avis du bureau du 5 décembre 2019 ;  
 Considérant l'avis de la commission eau assainissement du 11 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- ADOPTE les tarifs suivants applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

Commune	Part fixe (€ HT)	Part variable (€ HT/m3)	Commentaire
Mauves	3,60 €	0,18 €	
Pailharès	46,00 €	1,55 €	
Tain l'Hermitage	8,08 €	0,20 €	

Commune	Part fixe (€ HT)	Part variable (€ HT/m3)	Commentaire	
<b>Tournon sur Rhône</b>				
Tarifs domestiques et assimilés	Diamètre 15	25,00 €	1,07 €	
	Diamètre 20	66,50 €		
	Diamètre 25	107,00 €		
	Diamètre 30	148,00 €		
	Diamètre 40	335,00 €		
	Diamètre 50	415,00 €		
	Diamètre 60	520,00 €		
	Diamètre 80	620,00 €		
	Diamètre 100 et plus	830,00 €		
Tarifs irrigants	abonnement pour 500 m3 par hectare	555,00 €	0,2895 €	Part variable facturée au-delà de 500 m3/hectare
Tarifs appliqués à la commune	Diamètre 15	25,00 €	0,9275 €	
	Diamètre 20	66,50 €		
	Diamètre 25	107,00 €		
	Diamètre 30	148,00 €		
	Diamètre 40	335,00 €		
	Diamètre 50	415,00 €		
	Diamètre 60	520,00 €		
	Diamètre 80	620,00 €		
	Diamètre 100 et plus	830,00 €		
Autres tarifs	Frais accès au service	20,00 €		
	Frais de fin de contrat	20,00 €		

Déplacement d'un technicien pour fermeture et ouverture d'un branchement	20,00 €	
Relève particulière à la demande de l'abonné	20,00 €	
Pénalité pour prise d'eau illégale ( <i>fraude sur un appareil de défense à incendie ou sur un branchement : piquage et/ou inversion de compteur</i> )	1 000,00 €	
Pénalité pour absence de déclaration d'ouverture ou de fermeture de contrat	50,00 €	
Pénalité pour bris de scellé	100,00 €	
Remplacement compteur pour étalonnage	200,00 €	
Compteur gelé (de DN 15 à DN 40)	100,00 €	
Compteur gelé (plus de DN40)	Sur devis	
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (de DN 15 à DN 40)	Sur devis	
Pose d'un compteur à la demande de l'abonné (plus DN 40)	Sur devis	

Autres tarifs relatifs aux nouveaux branchements d'eau potable :

Pailharès : facturation des travaux réalisés sur la base d'un montant forfaitaire	2000,00 € TTC par branchement
Tournon-sur-Rhône : devis estimatif établi à partir du bordereau des prix des branchements d'eau potable annexé à la présente délibération	Sur la base du bordereau des prix joint

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Tous les membres présents ont signé au registre.  
Pour extrait certifié conforme,  
Mercuriol-Veunes, le 19 décembre 2019.

Le Président,  
Frédéric SAUSSET.

Envoyé en préfecture le 19/12/2019  
Reçu en préfecture le 19/12/2019  
Affiché le 18/12/2019   
ID : 007-200073096-20191218-DELIB\_2019\_453-DE

D'ARDECHE EN HERMITAGE

